

COMPAGNIE DES ARCHERS SENONS



CLUB DE TIR À L'ARC

☎: 07 85 47 58 06

📍: 13 impasse du château d'eau 89340 Villeneuve la Guyard

✉: archerssenons@gmail.com

PROTOCOLE DE REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS SALLE

AU GYMNASSE ROMAIN ROLLAND A SENS

Pour le club de la Compagnie des Archers Senons (tir à l'arc SENS)

Dans un communiqué du 30 Avril 2020, le ministère des Sports par l'intermédiaire de sa ministre, Roxana MARACINEANU, indique qu'il sera possible de pratiquer à nouveau une activité sportive à partir du 11 mai en respectant tout de même quelques règles :

- Pas de limite de la durée de pratique
- Pas d'attestation dans une limite de distance du domicile inférieure à 100 Kms
- En limitant les rassemblements à 10 personnes
- Sans bénéficier des vestiaires
- En respectant les règles de distanciation physique

Compte tenu de ce communiqué, les dirigeants de la Compagnie des Archers Senons souhaitent reprendre partiellement leurs activités au Stade Claude PITOU en établissant un protocole de fonctionnement qui conviendra aux éducateurs de faire respecter.

- En fonction de la situation sanitaire qui sera mise en place à partir du mercredi 2 septembre 2020, date de reprise des entraînements salle prévus par notre bureau et Comité Directeur en date de la réunion du lundi 22 juin 2020, nous souhaitons une reprise à compter de cette date, pour nos adhérents et les nouveaux et futurs adhérents. Pour le bon déroulement des séances, un plan de circulation dans le gymnase et un traçage délimitant chaque emplacement d'archer sera mis en place. Les groupes seront encadrés par les entraîneurs du club.

COMPAGNIE DES ARCHERS SENONS



CLUB DE TIR À L'ARC

☎: 07 85 47 58 06

📍: 13 impasse du château d'eau 89340 Villeneuve la Guyard

✉: archerssenons@gmail.com

Inscriptions aux entraînements :

- Les entraînements seront ouverts aux athlètes licenciés qui se seront inscrits au préalable sur un planning mis en place sur notre site internet. La liste des présents, à chaque séance, sera conservée par le club.

- Les athlètes souhaitant s'entraîner devront remplir et signer une attestation. (Une seule fois) :

- 1) Ne pas être malade ou avoir ressenti de symptôme du COVID-19 depuis 15 jours
- 2) Avoir été en contact avec un malade du COVID-19 dans les 15 jours
- 3) Respecter les gestes barrières et de distanciation sociale
- 4) S'engage à respecter les mesures prises par le club

- Le nombre d'athlètes présents au gymnase étant limité, un athlète absent à une séance sans motif, ne sera pas prioritaire pour la suivante.

Accès au gymnase :

- Privatisation du gymnase sur les créneaux de la Compagnie des Archers Senons.
- Dans la mesure du possible les athlètes resteront dans leur véhicule en attendant l'ouverture du portail du gymnase Romain ROLLAND, dans le cas contraire il sera demandé de garder au minimum 1,50m entre chaque personne
- Le portail sera uniquement ouvert 5 à 10min avant le début de l'entraînement et ouvert à la fin de l'entraînement.
- Un plan de circulation sera communiqué à chaque adhérent inscrit.
- L'accès au gymnase Romain ROLLAND restera fermé pendant les entraînements.
- Seront uniquement acceptés dans l'enceinte du gymnase, les entraîneurs, et athlètes inscrits sur les créneaux. (Pas de public, pas d'accompagnateurs).

Matériel de sécurité mis à disposition par le club

- Mise à disposition de gel hydro alcoolique par le club.
- Mise à disposition de produit désinfectant (pour le responsable du matériel).
- Des masques chirurgicaux (ou/et visière) personnels seront obligatoires et portés par les entraîneurs dès accueil des archers jusqu'à leur départ.

Restrictions des structures

- Les vestiaires et les locaux de stockage matériel seront inaccessibles aux athlètes.
- Pour information, des modifications des placards de rangement des matériels (arcs, repose arc, flèches) ont été modifiés pour que les matériels ne se touchent pas.
- Seuls les dirigeants seront autorisés à accéder au local matériel et seront équipés de gants et de masque ou visière de protection.
- Les WC seront ouverts et désinfectés après toute utilisation

COMPAGNIE DES ARCHERS SENONS



CLUB DE TIR À L'ARC

☎: 07 85 47 58 06

📍: 13 impasse du château d'eau 89340 Villeneuve la Guyard

✉: archerssenons@gmail.com

Entraînements :

- **Le pas de tirs** sera découpé en zone, afin d'accueillir les archers qui ne pourront se croiser.
- **Réservation de créneaux** : Pour accéder au terrain, les archers devront réserver leur créneau d'entraînement au plus tard la veille de celui-ci sur notre site internet (limitation à 10 personnes, archers et entraîneur(s) compris).
- **Accès au gymnase** : Seuls les membres du club sont autorisés. Pas d'accompagnateur pendant la durée de la séance, excepté pour les mineurs et personnes en situation de handicap.
- **Consignes sanitaires** : Lavez-vous les mains avec du savon ou du gel hydro alcoolique mis à disposition par le club avant et après l'entraînement.
- **Respect des mesures sanitaires** : Le port du masque en dehors du temps de tir et le port de gants sont recommandés pour effectuer les tâches d'ouverture et fermeture des locaux.
- **Boissons & alimentation** : l'archer vient muni de sa bouteille de boisson (avec le nom du propriétaire), et repars avec ses déchets produits lors de l'entraînement.
- **Respect des horaires** : l'archer arrive sur l'aire de tir au plus tôt 5mn avant le créneau d'entraînement.
- **Distanciation** : Une distance minimale de 2 mètres minimum sera tenue entre chaque athlète :
- **Tir individuel uniquement** : 1 seul archer par cible en tir individuel (tirs en équipe interdit).
- **Arc & accessoires** : Chaque archer possède son matériel et ne le prêtera sous aucun prétexte.
- **Tenue de sport** : L'archer arrivera en tenue de sport et se changera à son domicile.
- **Encadrement** : Un entraîneur sera désigné pour la mise en place/rangement. Il sera le seul autorisé à toucher au matériel, il sera équipé de masque (ou visière) et de gants de protection.
- **Exclusion** : Les dirigeants de la Compagnie des Archers Senons se réservent le droit d'exclure toute personne de l'entraînement, et des entraînements suivants en cas de non-respect des mesures prises par le club.
- **Symptômes** : Toute personne qui viendra à l'entraînement et ressentira par la suite des symptômes du COVID-19 devra sans tarder en informer le club au 07 85 47 58 06.

Il est évident que l'équipe dirigeante de l'association s'engage à respecter les consignes de sécurité édictées par le gouvernement et s'adaptera à celles-ci, si nécessaire.

Fait à Sens, le 22juin2020

Denis GOUT

Président de La Compagnie des Archers Senons

COMPAGNIE DES ARCHERS SENONS



CLUB DE TIR À L'ARC

☎: 07 85 47 58 06

📍: 13 impasse du château d'eau 89340 Villeneuve la Guyard

✉: archerssenons@gmail.com

Accès entraînements tir à l'arc au gymnase Romain Rolland 13 Rue Poincaré, 89100 Sens

